

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 9 avril 2018

Le conseil municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni le 9 avril 2018 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis BORDENAVE, Maire.

Madame Christelle BARREAT a été désignée secrétaire de séance.

Présents : M. Francis BORDENAVE, M. Bernard TORRALVA, Mme Monique GOMEZ, M. Georges MAISONABE, M. Alcée DUPRE, Mme Christelle BARREAT, Mme Béatrice COGNAC, Mme Sylvie ESTANOL, Mme Emilie FAVARO, M. Jean-Louis GUIRAUTE, M. Christian IBRARD, M. Emmanuel SALVAUDON.

Représentées : Monsieur Jean-Louis BOUSQUET (pouvoir à Madame Monique GOMEZ), Madame Anita FREYSSINET (pouvoir à Madame Christelle BARREAT).

Absents excusés : Mme Nadia BLANC, Mme Marielyn CAPDEVIELLE, Mme Marie-Cécile GUILLAUMOT, Mme Sandrine COUCHIES, M. Didier PEYREGNE.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19	12	14

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2017 : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Compte administratif 2017 : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Affectation du résultat : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Vote du budget primitif 2018 : Budget principal, Budgets annexes (Eau et Assainissement),
- Vote des subventions 2018,
- Vote des taux des impôts locaux,
- Vote des tarifs 2018,
- Détermination des « crédits scolaires »,
- Participation financière de la commune au fonctionnement de l'école Saint-Joseph,
- Convention de mise à disposition de la salle de sport à Roc & Pyrène
- Acte authentique SDE
- Appel à projet CD 65 : projet de réhabilitation de la salle des Fêtes
- Convention avec Orange pour l'installation d'une antenne
- Achat du fonds de commerce « casino »
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de séance du 5 février 2018

Le compte rendu a été remis à chaque conseiller avec la convocation.

Tous les points sont approuvés et signés par chaque conseiller.

09.04.2018-1 : Compte de gestion 2017 : Budget principal / Budget annexe Eau / Budget annexe Assainissement.

Les écritures et résultats de chacune des sections des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement de la

Commune d'Ossun en 2017 sont en tout point conforme aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de donner quitus à Mme la Trésorière pour ses comptes de gestion 2017 des 3 budgets concernés.

Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est émise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes des gestion 2017

09.04.2018-2 : Compte Administratif 2017 – Budget principal

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2016.

Après chaque présentation, Monsieur Bernard TORRALVA, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2017.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2017, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	Mandats émis = Dépenses	Titres émis = Recettes	Résultat = Solde
Fonctionnement	1 010 220.42 €	1 260 938.96 €	250 718.54 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté		1 601 242.98 €	1 601 242.98 €
Total Fonctionnement	1 010 220.42 €	2 862 181.94 €	1 851 961.52 €
Investissement	1 565 124.81 €	1 057 390.41 €	- 507 734.40 €
Déficit investissement N-1 reporté	87 251.02 €		
Total Investissement	1 652 375.83 €	1 057 390.41 €	- 594 985.42 €
Restes à réaliser	158 160 €	671 043 €	512 883 €
Global	2 820 756.25 €	4 590 615.35 €	1 769 859.10 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal.

09.04.2018-3 : Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2016.

Après chaque présentation, Monsieur Bernard TORRALVA, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2017.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2017, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	Mandats émis = Dépenses	Titres émis = Recettes	Résultat = Solde
Fonctionnement	146 422.90 €	187 621.83 €	41 198.93 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté		50 300.43 €	50 300 e
Total Fonctionnement	146 422.90 €	237 922.26 €	91 499.36 €
Investissement	166 381.37 €	107 723.26 €	- 58 658.11 €
Excédent d'investissement N-1 reporté		10 122.73 e	
Total Investissement	166 381.37 €	117 845.99 €	- 48 535.38 €
Restes à réaliser	50 628 €	50 649 €	21 €
Total global	363 432.27 €	406 417.25 €	42 984.98 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal.

09.04.2018-4 : Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2016.

Après chaque présentation, Monsieur Bernard TORRALVA, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2017.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2017, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	Mandats émis = Dépenses	Titres émis = Recettes	Résultat = Solde
Fonctionnement	90 982.25 €	138 542.41 €	47 560.16 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté		94 446.51 €	94 446.51 €
Total Fonctionnement	90 982.25 €	232 988.92 €	142 006.67 €
Investissement	83 391.39 €	58 869.00 €	- 24 522.39 €
Excédent d'investissement N-1 reporté		193 335.47 €	193 335.47 €
Total Investissement	83 391.39€	252 204.47 €	168 813.08 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total global	174 373.64 €	485 193.39 €	310 819.75 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal.

09.04.2018-5 : Affectation du résultat – Budget principal

L'adoption des comptes administratifs 2017 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

Section Investissement

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 :	507 734.40 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016 :	87 251.02 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2018 :	594 985.42 €
Déficit après RAR	82 102.42 €

Section Fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	250 718.54 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2016 :	1 601 242.98 €
Excédent cumulé à affecter :	1 851 961.52 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :

Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2018 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	594 985.42 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	82 102.42 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	1 769 859.10 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €

09.04.2018-6: Affectation du résultat – Budget annexe de l'eau

L'adoption des comptes administratifs 2017 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

Section Investissement

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 :	58 658.11 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 :	10 122.73 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2018 :	48 535.38 €
Déficit après RAR	48 514.38 €

Section Fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	41 198.93 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2016 :	50 300.43 €
Excédent cumulé à affecter :	42 984.98 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :
Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2018 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	48 535.38 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	48 514.38 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	42 984.98 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €

09.04.2018-7: Affectation du résultat – Budget annexe de l'assainissement

L'adoption des comptes administratifs 2017 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

Section Investissement

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 :	24 522.39 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 :	193 335.47 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001	168 813.08 €

Section Fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	47 560.16 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2016 :	94 446.51 €
Excédent cumulé à affecter :	142 006.67 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :
Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2018 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	168 813.08 €
--	--------------

Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0.00€
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0.00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	142 006.67 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €

09.04.2018-8: Vote du Budget primitif 2018 – Budget principal

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	448 480 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	594 986 €
012	Charges de personnel	559 561 €	16	Remboursement emprunt	62 355 €
022	Dépenses imprévues	84 000 €	20	Immo incorporelles	36 000 €
65	Autres charges de gestion	103 626 €	204	Subv° d'équipement versée	184 494 €
66	Charges financières	15 989 €	21	Immo corporelles	131 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	23	Immo en cours	1 900 915 €
023	Virement à la section d'invest.	1 767 190 €	45	Comptabilité distincte rattachée	1 700 €
042	Opération d'ordre	43 082 e	040	Opération d'ordre entre section	5 000 €
	TOTAL	3 023 928 €		TOTAL	2 916 450 €
Recettes			Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 769 859 €	001	Solde d'exécution reporté	0
013	Atténuation de charges	20 700 €	10	Dotation	285 716 €
70	Produit des services	122 735 €	13	Subventions d'équipement	714 204 €
73	Impôts et taxe	600 653 €	16	Emprunts et dettes assimilés	35 000 €
74	Dotation et participation	460 217 €	45	Comptabilité distincte rattachée	71 258 €
75	Autres produits de gestion courante	44 764 €	021	Virement de la section de fonct.	1 767 190 €
042	Opération d'ordre	5 000 €	024	Produit des cessions	0.00 €
			040	Opération d'ordre	43 082 €
	TOTAL	3 023 928 €		TOTAL	2 916 450 €

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal

09.04.2018-9 : Vote du Budget primitif 2018 – Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	51 600 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	48 536 €
012	Charges de personnel	11 700 €	16	Remboursement emprunt	14 189 €
014	Atténuation de produits	47 618 €	20	Immo incorporelles	20 940 €
022	Dépenses imprévues	5 584 €	23	Immo en cours	279 688 €
65	Autres charges de gestion	6 000 €	040	Opération d'ordre entre section	7 310 €
66	Charges financières	3 656 €			
67	Charges exceptionnelles	500 €			
023	Virement à la section d'investissement	60 388 e			
042	Opération d'ordre	38 248 €			
	TOTAL	225 294 €		TOTAL	370 663 €
Recettes			Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 984 €	001	Solde d'exécution reporté	
70	Produits des services	175 000 €	10	Dotation	72 378 €
042	Opération d'ordre	7 310 €	13	Subventions d'équipement	50 649 €
			16	Emprunt	149 000 €
			021	Virement de la S de fonct	60 388 €
			040	Opération d'ordre	38 248 €
	TOTAL	225 294 €0		TOTAL	370 663 €

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'eau.

9.04.2018-10: Vote du Budget primitif 2018 – Budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	18 491 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	
022	Dépenses imprévues	1 600 €	16	Remboursement emprunt	9 277 €
65	Autres charges de gestion	1 000 €	23	Immo en cours	604 633 €
66	Charges financières	11 816 €	040	Opération d'ordre entre section	33 147 €
023	Virement à la section d'investissement	139 145 €			
042	Opération d'ordre	78 601 €			
	TOTAL	250 653 €		TOTAL	647 057 €
Recettes			Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	142 006 €	001	Solde d'exécution reporté	168 813 €
70	Produits des services	63 500 €	10	Dotation	5 698 €
74	Subvention d'exploitation	12 000 €	13	Subvention d'équipement	245 000 €
042	Opération d'ordre	33 147 €	23	Immos en cours	9 800 €
			021	Virement de la section de fonct.	139 145 €
			040	Opération d'ordre	78 601 €
	TOTAL	250 653 €		TOTAL	647 057 €

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement.

9.04.2018-11: Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions aux différentes associations comme ci-dessous

	Pour mémoire 2017			2018		
	Subvention	Subv except	Total	Subvention	Subv except	Total
Amicale sapeurs-pompiers	630,00 €	165,00 €	795,00 €	630,00 €	180,00 €	810 €
ADMR	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500 €
AMIO	230,00 €	165,00 €	395,00 €	230,00 €	165,00 €	395 €
Amicale des anciens combattants	230,00 €		230,00 €	230,00 €		230 €
Asso parents d'élève St Joseph	368,00 €		368,00 €	368,00 €		368 €
Association parents d'élèves Paul Guth	1 135,00 €		1 135,00 €	1 135,00 €		1 135 €
Basket	9 000,00 €		9 000,00 €	9 000,00 €		9 000 €
Club de la gaité	1 324,00 €		1 324,00 €	1 324,00 €		1 324 €
Club du gardiole	350,00 €		350,00 €	350,00 €		350 €
Comité des fêtes	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €		3 000 €
Conscrits	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500 €
Football club Ibos ossun	700,00 €		700,00 €	700,00 €		700 €
gymnastique entretien	230,00 €		230,00 €	230,00 €		230 €
La lyre ossunoise	1 050,00 €		1 050,00 €	1 050,00 €		1 050 €
Pétanque	800,00 €		800,00 €	800,00 €		800 €
Petites mains	230,00 €	615,00 €	845,00 €	230,00 €	180,00 €	410 €
Racing team 380	350,00 €		350,00 €	350,00 €		350 €
Rampe ossunoise	1 050,00 €		1 050,00 €	1 050,00 €		1 050 €
Rugby club	6 000,00 €		6 000,00 €	4 000,00 €	75,00 €	4 075 €
Société de chasse	830,00 €		830,00 €	830,00 €		830 €
Au plaisir de créer	230,00 €		230,00 €	230,00 €		230 €
Vaillants d'Ossun	1 050,00 €	360,00 €	1 410,00 €	1 050,00 €	180,00 €	1 230 €
Olympique Ossunois	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300 €
Tennis Club		90,00 €	90,00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	30 087,00 €	1 395,00 €	31 482,00 €	28 087,00 €	780,00 €	28 867 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions accordées aux associations, telles que présentées ci-dessus pour un montant total de 28 867 €.

9.04.2018-12: Vote du taux des impôts locaux 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les 3 taxes communales sont actuellement fixées aux taux suivants

Taxe d'habitation	6.43 %
Foncier bâti	13.46 %
Foncier non bâti	64.17 %

L'évolution de ces différents taux est la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	5.91	6	6	6.12	6.24	6.37	6.43
Foncier bâti	12.38	12.57	12.57	12.82	13.07	13.33	13.46
Foncier non bâti	58.99	59.89	59.89	61.08	62.27	63.53	64.17

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas augmenter les taux des différentes taxes qui restent donc les suivants :

Taxe d'habitation :	6.43 %
Taxe foncière (bâti):	13.46 %
Taxe foncière (non bâti) :	64.17 %

9.04.2018-13: Vote des tarifs 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs 2018 tels que présentés ci-dessous :

Nature	Pour mémoire Tarifs 2016	Pour mémoire Tarifs 2017	Proposition Tarifs 2018
Eau			
M3	1,00 €	1,00 €	1.10 €
Location compteur	15,00 €	15,00 €	20 €
Ouverture et fermeture compteur	35 €	35 €	35 €
Frais de branchement	Facturé par entreprise	Facturé par entreprise	
Frais d'installation compteur	120 €	150 €	160 €
Assainissement			
Part communale (par m3)	0,70 €	0,73 €	0.73 €
PFAC (par appart. et lot.)	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300 €
PFAC Office Public (par appart.et lot.)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000 €
Appartements groupe scolaire			
Renouvellement loyer/mois (hors charge)	350,00 €	350,00 €	350 €
Marché - droit de place			
m ² Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement trim. Par m ² marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vente occasionnelle	42,00 €	42,00 €	45 €
Concession cimetière (m²)			
15 ans	40 €	40 €	40 €
30 ans	70 €	70 €	70 €
50 ans	100 €	100 €	100 €
Concession colombarium (l'emplacement)			
15 ans	250,00 €	250,00 €	250 €

30 ans	480,00 €	480,00 €	48 0€
Taxi			
Stationnement	100,00 €	100,00 €	100 €
Cabane chasse			
Cabane de chasse - bail annuel	15,00 €	15,00 €	15 €

Monsieur le Maire propose, en outre, de ne pas augmenter les tarifs des services extrascolaire et périscolaire qui sont, pour mémoire, les suivants :

TARIF CENTRE DE LOISIRS

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif Journée	Repas
< 550 €	1,70 €	2.60 €	3 €
De 551 € à 750 €	3.30 €	5.80 €	3 €
De 751 € à 950 €	4.30 €	6.80 €	3 €
➤ 950 €	5.30 €	7.80 €	3 €
Hors Commune	6.80 €	11.80 €	3 €

Les sorties à l'extérieur d'Ossun sont gratuites pour les enfants qui fréquentent le centre semaine entière. Elles restent facturées 5 € dans le cas contraire.

TARIFS PERISCOLAIRE (de 7h30 à 8h45 – de 17h à 18h)

Quotient familial	Matin ou soir = 1 ticket	Carnet de 10 tickets
< 550 €	0,50 €	5,00 €
De 551 € à 750 €	0.70 €	7 €
De 751 € à 950 €	0.80 €	8 €
➤ 950 €	0.90 €	9 €

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Prix du repas enfant : 3 €
Prix du repas adulte : 4.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire et vote les tarifs tels que présentés ci-dessus.

9.04.2018-14: Crédits scolaires

Monsieur le Maire présente l'évolution des montants des crédits scolaires depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fournitures scolaires	38 €	38 €	38 €	38 €	38 €	38 €
Sortie éducatives	10 €	10,50 €	11 €	12 €	12 €	12 €
Transport scolaire élémentaire	22 €	22,50 €	24 €	25 €	25 €	25 €
Transport scolaire mat	11 €	11,50 €	12€	12,50 €	12,50 €	12,50 €

Pour l'année 2018 il propose au conseil municipal de se prononcer sur les montants suivants :

Fourniture scolaire :	38 €/an/élève
Sortie éducative :	12 €/an/élève
Transport scolaire élémentaire :	30€/an/élève d'élémentaire
Transport scolaire maternelle :	15 €/an/élève de maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire telles que présentées ci-dessus.

9.04.2018-15: Convention de mise à disposition de la salle de sport à l'association Roc et Pyrène.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de la nouvelle salle de sport d'Ossun à l'association Roc et Pyrène.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de convention tel que présenté en annexe et autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

9.04.2018-16: Appel à projet dynamisation des communes urbaines - Réhabilitation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la réhabilitation de la salle des fêtes municipale.

Il précise que ces travaux consistent en la réfection de l'intégralité de la toiture du bâtiment, le remplacement des huisseries de l'étage et enfin le réaménagement complet de l'entrée.

Il indique que l'opération est estimée à 106 985 € HT.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que ce projet peut bénéficier de financement dans le cadre de l'appel à projet « dynamisation des communes urbaines » lancé par le conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

Il présente le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	106 985 € HT
Conseil départemental :	37 445 € (35%)
Etat (DETR) :	32 095 € (30%)
Autofinancement :	37 445 € (35%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus
- Valide le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

9.04.2018-17: Régularisation en la forme authentique d'une convention intervenue entre la commune et le SDE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser en la forme authentique une convention intervenue entre la commune d'Ossun et le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées concernant les parcelles sises à Ossun et cadastrées section AB n° 180, 231, 54 et 232 en vue de l'implantation d'une ligne électrique aux abords de la nouvelle salle de sport.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve la régularisation en la forme authentique de la convention citée en objet
 - Autorise son Maire à signer tout document relatif à cette délibération

9.04.2018-18 : Contrat de bail avec Orange en vue de l'installation d'une antenne

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de contrat de bail avec Orange en vue de l'implantation "d'équipements techniques" sur le terrain du stade municipal parcelle cadastrée D n° 371.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de contrat de bail tel qu'annexé à la présente et autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

9.04.2018-19 : Fonds de commerce « petit casino »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Casino souhaiterait trouver un repreneur en franchise pour le commerce situé rue Georges Clémenceau à Ossun.

Pour faciliter la reprise du commerce, il indique qu'il serait intéressant que la commune se porte acquéreuse du fonds de commerce.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur le principe d'achat du fonds de commerce par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis de principe favorable à cette acquisition.

A Ossun, le 24 avril 2018

La secrétaire de séance

Christelle BARREAT

Bernard TORRALVA

Georges MAISONABE

Béatrice COGNAC

Emilie FAVARO

Christian IBRARD



Le Maire

Francis BORDENAVE

Monique GOMEZ

Alcée DUPRE

Sylvie ESTANOL

Jean-Louis GUIRAUTE

Emmanuel SALVAUDON.

